

DROIT DU NUMÉRIQUE Parcours Informatique et Droit

2021-2023

Sous la direction de Pierre Valarcher, Professeur à l'UPEC
pierre.valarcher@u-pec.fr

Ce master est uniquement en formation en apprentissage (FA) et continue (FC).

La formation est décrite sur le site web :

<https://masterinfodroit.lacl.fr/>

Les candidatures se font en ligne <https://candidatures.u-pec.fr/> à partir du **12 avril 2021**. La fin des candidatures est fixée au 2 juillet 2021.

Faculté de droit Paris Est
83-85 avenue du Général de Gaulle
94000 CRÉTEIL
Tél : 01 56 72 60 50
mnum-droit@u-pec.fr

Le parcours Informatique et Droit, le seul existant, de la mention « Droit du numérique » du master « Droit » s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence de Droit, d'une part, et véritablement intéressés par les sciences du numérique, d'autre part.

Le diplôme forme des juristes spécialisés en droit du numérique ayant acquis suffisamment de technicité dans les sciences du numérique pour pouvoir dialoguer efficacement avec les spécialistes de cette dernière discipline afin d'établir des contrats, d'une part, et de défendre ou s'opposer à des contrats existants, d'autre part. Il permet également de participer à la mise en œuvre, y compris d'un point de vue technique, des moyens de protection des données à caractère personnel.

Ce parcours de Master permet d'accéder notamment aux professions suivantes : délégué à la protection des données (DPO) dans un grand organisme public ou une grande entreprise, juriste Internet, avocat spécialisé en droit des nouvelles technologies et d'occuper des fonctions d'expert juridique en technologie numérique.

Cette formation, au vu de son originalité (45% d'enseignement de science du numérique, 45% de complément de Droit) est tubulaire : les années (M1 et M2) sont indissociables ; Il n'y a pas d'admission en M2 sans avoir validé le M1 de l'UPEC.

La formation est uniquement en apprentissage et formation continue depuis 2019.

L'étude des dossiers de candidature prend en considération les résultats obtenus en Licence de Droit ainsi que la motivation pour étudier la partie des sciences du numérique indispensable pour un dialogue fructueux avec les spécialistes de cette discipline, jugée lors de l'examen du dossier et lors de l'entretien obligatoire.

Une maîtrise de l'anglais, tant écrit qu'oral, est indispensable pour suivre ce cycle d'études (niveau B2, si possible C1 du référentiel européen). En effet l'anglais est de très loin la langue de communication des sciences du numérique, la seule autre langue utilisée étant le français.

Un ordinateur portable est indispensable pour les séances de travaux pratiques. Tout ordinateur portable convient : il n'a pas besoin d'être puissant ; qu'importe le système d'exploitation (Linux, MacOS ou Windows). Les logiciels (libres) nécessaires seront installés lors des séances de travaux pratiques.

Les candidatures se font en ligne <https://candidatures.u-pec.fr/> à partir du

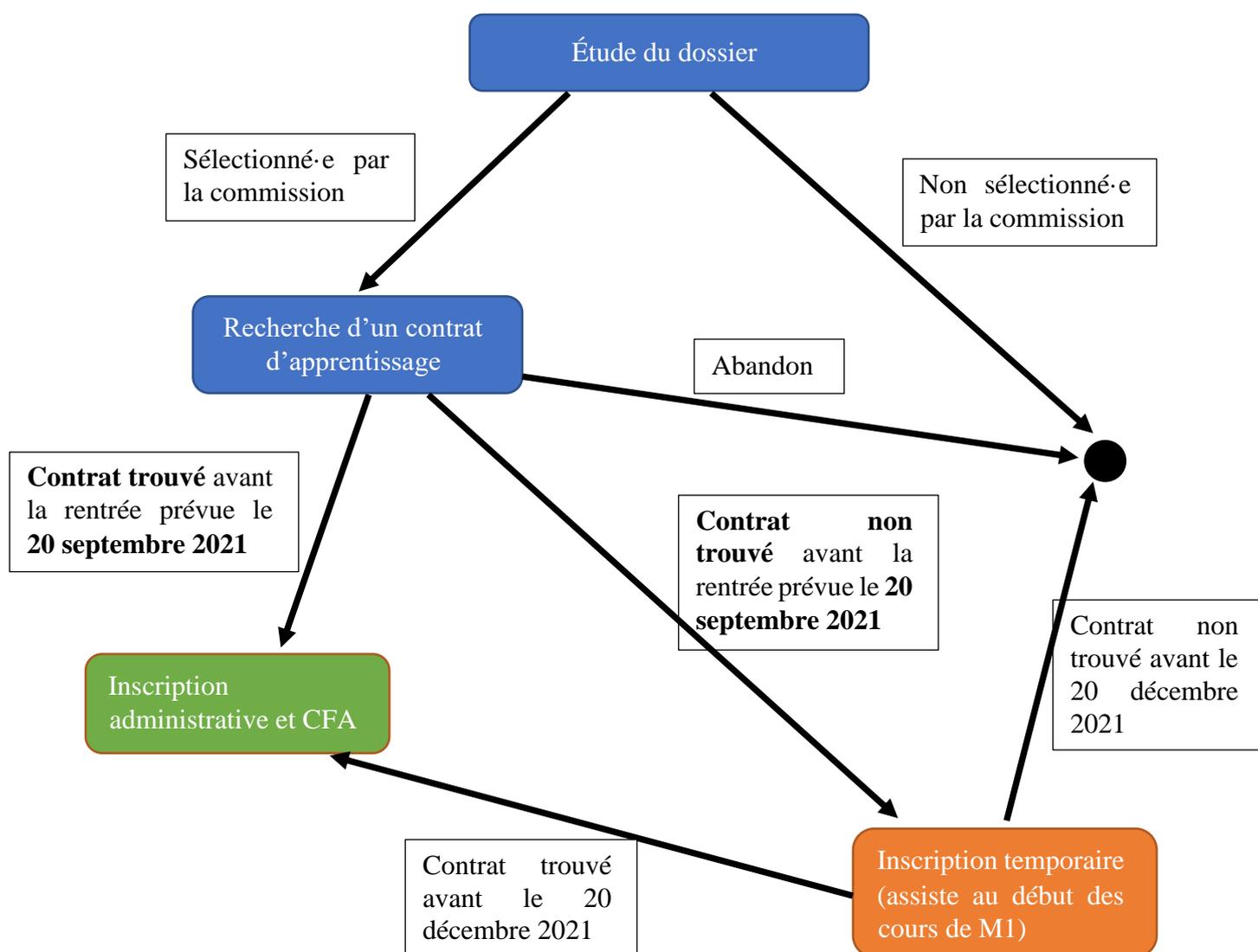
01 avril 2021

Les dossiers sont étudiés 1 fois par mois dans l'ordre de dépôt sur le site.

Les candidat·e·s doivent être titulaires d'une **licence de Droit**, ou d'un diplôme jugé équivalent, français ou étranger, ou justifiant d'une expérience professionnelle équivalente.

Attention : les candidat·e·s étranger·e·s doivent être en France depuis au moins un an pour pouvoir signer un contrat d'apprentissage.

Processus de la sélection (algorithme)



Une réunion générale d'information est organisée en début d'année universitaire (le vendredi 17 septembre 2021 pour l'année universitaire 2021-2022) pour présenter le programme des différents enseignements et les modalités de contrôle des connaissances. La présence à cette réunion est obligatoire.

Les enseignements sont assurés par des professeurs des universités, des maîtres de conférences et des professionnels. Ils se composent de cours magistraux, de séances de travaux dirigés, de séances de travaux pratiques (pour les sciences du numérique) et de séminaires.

L'assistance à l'intégralité des activités d'enseignement (cours magistraux, séances de travaux dirigés et de travaux pratiques, conférences) est obligatoire, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Ces activités d'enseignement se déroulent à la Faculté de Droit 83-85, avenue du Général de Gaulle, 94000 CRÉTEIL.

1) Les enseignements

Les enseignements commencent mi-septembre (le lundi 20 septembre 2021 pour l'année universitaire 2021-2022), en M1, et se terminent mi-juin pour la première année. Voir le site

<https://masterinfodroit.lacl.fr/>

2) L'apprentissage

Pour être définitivement inscrit il faut, en plus d'être pédagogiquement sélectionné, **avoir signé un contrat d'apprentissage (avec une entreprise)**. Ce contrat doit être **obligatoirement de 2 ans**.

Le contrat est signé entre le candidat ou la candidate, l'entreprise et le centre formation des apprentis (UPEC.CFA). **Les missions du contrat doivent être validées par le directeur du master.**

Des réunions d'information auront lieu chaque mois via une visio-conférence.